

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01542

Numéro SIREN : 830 869 681

Nom ou dénomination : 13 CARATS AUTOMOBILE

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2021 sous le numéro de dépôt 3420



**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société 13 CARATS AUTOMOBILE,
société à responsabilité limitée, en société par action simplifiée
RCS 830 869 681 Aix-en-Provence**

13 CARATS AUTOMOBILE

804 Route de al Gardanne
13109 Simiane-Collongue

Ce rapport contient 3 pages



Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 14 décembre 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La situation comptable au 30 septembre 2020 fait apparaître un bénéfice de 112 353€ et des capitaux propres de 177 396€.

Les capitaux propres de la société sont positifs ; l'actif disponible est suffisant pour faire face au passif exigible.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

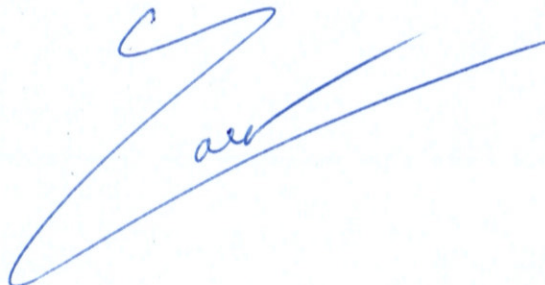
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Ollioules, le 23 décembre 2020



Virginie Lana

Gérante de la société ALC2 Audit

Commissaire aux comptes et à la transformation

Membre de la Compagnie Régionale des

Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence